



Le mardi 2 avril 2024

CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Lundi 15 avril 2024
20 heures 00

ORDRE DU JOUR

I - FINANCES

- Approbation du Compte de Gestion 2023
- Approbation du compte administratif du budget principal 2023
- Affectation du Résultat de Fonctionnement 2023
- Taux d'imposition de la commune pour l'année 2024
- Vote du budget principal 2024
- Attribution des subventions aux associations 2024

II – FORET ENVIRONNEMENT/URBANISME/VOIRIE-TRAVAUX

- ONF : Programme de travaux 2024
- ZAER : Validation des cartes
- Point sur les travaux de voirie
- Groupe Scolaire : Point sur les travaux
- Point sur les dossiers d'urbanisme

III – DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

IV – QUESTIONS DIVERSES

Le Maire,
Christophe PONCET



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2024

Le lundi 15 avril 2024 à 20 heures 00, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué en date du mardi 2 avril 2024, s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Christophe PONCET.

Présents (13) : Emilie ANXIONNAZ, Murielle BERLIOZ, Agnès BERNARDE Pierre-Alain CHARRETIER, Guido DIETRICH, Bruno DURET, Anne FERRY, Marcel GIANNOTTY, Johan PANISSET, Sylvain PANISSET, Jeffrey PATUREL, Christophe PONCET, Kristel VERRECCHIA.

Procurations (2) : Anne HISCOCK à Anne FERRY, Sandrine DJOUDI à Emilie ANXIONNAZ.

Secrétaire de séance : Marcel GIANNOTTY

Public : 0

18- Approbation des comptes rendus précédents

Le procès-verbal de la séance du 31 janvier 2024 sera approuvé à la prochaine séance.

19-9/2024 – Approbation du Compte de Gestion 2023

Sur certification des opérations budgétaires de l'exercice 2023 au vu des documents de synthèse et des comptes de gestion transmis par Monsieur le Comptable du Service de Gestion Comptable d'Annecy.

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil Municipal*

Considérant que les écritures du comptable de la commune sont conformes à celles de l'Ordonnateur

- Approuve le compte de gestion du Budget Principal de l'exercice 2023

20-10/2024 – Approbation du Compte Administratif 2023

Monsieur le Maire sort de la salle pour le vote.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame ANXIONNAZ Emilie, 1^{ère} adjointe, désignée comme présidente de l'assemblée pour remplacer Monsieur le Maire sorti, délibérant sur le compte administratif du Budget Principal 2023 dressé par Monsieur Christophe PONCET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

Article 1 : lui donne acte, à l'unanimité des votants, de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL – TTC

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés			115 621.28			115 621.28
Opérations de l'exercice	726 616.37	1 018 770.35	617 749.33	737 063.39	1 344 365.70	1 755 833.74
TOTAUX	726 616.37	1 018 770.35	617 749.33	737 063.39	1 344 365.70	1 755 833.74
Résultats de Clôture		292 153.98		3 692.78		298 024.78
Restes à réaliser			99 607.98	101 786.00	99 607.98	101 786.00
TOTAUX CUMULÉS	726 616.37	1 018 770.35	832 978.59	838 849.39	1 559 594.96	1 857 619.74
RESULTATS DEFINITIFS		292 153.98		5 870.80		298 024.78

Article 2 : Constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Article 3 : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Article 4 : Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

21-11/2024 – Affectation du Résultat de Fonctionnement 2023

Monsieur le Maire explicite les résultats de l'exercice et les propositions d'affectation émises par la Commission Finances.

Bilan de Clôture		Affectation du résultat		
Section Fonctionnement		Section de Fonctionnement		
Total des Recettes 2023	1 018 770.35 €			
Total des Dépenses 2023	726 616.37 €			
= Résultat de l'exercice 2023	292 153.98 €			
= Résultat à affecter	292 153.98 €			
Section d'Investissement		Section d'Investissement		
Total des Recettes 2023	737 063.39 €	1068	Excédent Fonctonn. Capitalisé	292 153.98 €
Total des Dépenses 2023	617 749.33 €			
= Résultat de l'exercice 2023	119 314.06 €	001	Excédent d'exécution de la section d'investissement reporté	3 692.78 €
Déficit 2022	-115 621.28 €			
= Résultat de Clôture	3 692.78 €			

*Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité*

- Accepte la proposition de la Commission Finances
- Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de **292 153.98 €** en totalité en réserves de la section d'investissement au compte 1068.

22-12/2024 Fixation des Taux d'imposition des Taxes Directes Locales pour l'année 2024.

Vu le Code général des impôts et notamment ses articles 1636 B sexies,
Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,
Vu les lois de finances annuelles,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29, L. 2311-1 et suivants, L. 2312-1 et suivants, L. 2331-3,

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2023 les taux ont été maintenus par rapport à 2021 et 2022. Pour rappel les taux étaient de 27.03% pour le Foncier Bâti et de 57.95% pour le Foncier non bâti.

Il rappelle aussi qu'en matière de **Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales** les collectivités ne votent pas de taux. Il rappelle aussi que le produit de la THRS, taxe d'habitation sur les résidences secondaires était figé de 2020 à 2022 mais, qu'à compter de 2023, en application du I de l'article 1636B sexies du CGI, il était de nouveau possible de modifier son taux. En 2023, la commune n'a pas augmenté la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires qui a été maintenu à 11.53%.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de maintenir les taux de TFNB et de TFPB et donc celui de la THRS (Taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale).

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité
Le Conseil Municipal,*

- Décide de voter les taux d'imposition des Taxes Locales Directes pour 2024 comme suit :
 - Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) **11.53%**
 - Taxe Foncier bâti (TFPB) **27.03%**
 - Taxe Foncier non bâti (TFNB) **57.95 %**

23-13/2024 Vote du Budget Primitif du Budget Principal 2024.

Monsieur le Maire présente le projet de Budget Principal.
Il rappelle les orientations qui ont prévalu à son élaboration et qui ont été proposées par la commission finances.
Il rappelle aux élus que le budget est voté au niveau du chapitre. Il rappelle le débat d'orientations budgétaires du 19 mars dernier qui a eu lieu lors du Conseil Municipal privé et qui a permis à chaque conseiller de prendre connaissance du projet de budget proposé par la Commission Finances.

*Entendu l'exposé
Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents*

- Vote au niveau du chapitre section par section, le Budget Principal (TTC) qui s'équilibre comme suit en dépenses et en recettes (comptabilité M57 abrégée)

<u>DÉPENSES</u>		
	⇒ Section de fonctionnement	916 121.16 €
	⇒ Section d'investissement	515 053.68 €
	Restes à Réaliser	99 607.98 €
<u>RECETTES</u>		
	⇒ Section de fonctionnement	916 121.16 €
	⇒ Section d'investissement	512 875.66 €
	Restes à Réaliser	101 786.00 €
<u>TOTAL</u>		
	⇒ Dépenses	1 530 782.82 €
	⇒ Recettes	1 530 782.82 €

24-14/2024 Attribution des subventions aux Associations pour 2024

Monsieur le Maire indique que la Commission Finances souhaite, suite aux différentes réunions concernant les attributions de crédits pour les lignes budgétaires, et aux demandes de subventions reçues, affecter un montant global pour les subventions aux associations de 10 000€ pour cette année.

Il reprecise, pour les nouveaux élus, les règles qui prévalent depuis plusieurs années dans le cadre des attributions :

- Privilégier les associations locales, même si on reconnaît l'utilité des associations nationales.
- Avoir un rôle social, éducatif, sportif ou d'animation,
- Justifier de ses comptes et résultats,
- Avoir un besoin de trésorerie compatible avec les possibilités budgétaires de la commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Vu les propositions de la Commission Finances faites le 19 mars dernier lors de la présentation du projet de budget à l'assemblée

après avoir réaffirmé sa volonté de soutenir les associations locales et en avoir délibéré,

- **Accepte à l'unanimité** les propositions résumées ci-dessous.
- **Dit** que les crédits seront imputés au compte spécialisé 6574 du budget de l'exercice en cours.

Organisme/Association	Subventions	Organisme/Association	Subventions
Echo du Parmelan	1 000.00€	ADN	1 800.00€
Lieutenants de la louveterie 74	50.00€	Tennis Club de Villaz	1 250.00€
Comité Handisports 74	50.00€	ADMR du Parmelan	2 500.00€
Marche en Fillière	200.00€	ASP de Villaz	650.00€
Livre évasion Bibliothèque de Fillière	250.00€	Le Jardins des Moufflets	300.00€
USEP Secteur du Parmelan	100.00€		
Amicale des Anciens Combattants	100.00€		
Cinéma Itinérant	750.00€	Réserves	1 000.00

25-15/2024 Office National des Forêts : Programme d'actions 2024

Monsieur PONCELET Emmanuel a transmis le programme d'actions proposées pour l'année 2024.

Ce programme d'actions propose pour l'année 2024 des travaux sylvicoles sur la parcelle 11 avec un dégagement manuel de plantation sur la ligne avec maintien du gainage pour 310€ HT en investissement.

Monsieur le Maire demandent aux élus de se prononcer sur ce programme d'actions pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Le Conseil Municipal

- **Décide de valider le programme de travaux pour l'année 2024 pour la somme de 310.00€ HT en investissement**
- **Dit** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'année en cours.

26-16/2024 Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAER) : Validation des Cartes

Vu la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables ;

Vu l'article L141-5-3 du code de l'énergie ;

Vu la concertation organisée avec la population de la commune du 24 octobre au 12 novembre 2023 ;

Considérant la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, il est demandé aux communes de définir, après concertation du public selon des modalités qu'elles déterminent librement, des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAENR). Elles sont définies pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables, en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'énergies renouvelables déjà installée. Ces zones ne sont pas exclusives, des projets peuvent donc être

autorisés en dehors de celles-ci. Elles sont définies dans l'objectif de prévenir et de maîtriser les dangers ou les inconvénients qui résulteraient de l'implantation d'installations de production d'énergies mentionnées.

Il est précisé que :

- Pour un projet, le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas son autorisation, celui-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas.
- L'enjeu est que ces zones soient suffisamment grandes pour atteindre les objectifs énergétiques fixés aux différents niveaux (national, régional, local...).
- il n'est pas demandé de ZAENR pour le bois énergie et la géothermie.
- le département de la Haute-Savoie n'est pas concerné par l'identification de ZAENR concernant l'éolien.
- du fait du potentiel déjà mobilisé sur le territoire, le Schéma directeur des Energies du Grand Annecy n'induit pas de définir des ZAENR pour l'hydroélectricité.

Conformément à la loi, la commune a organisé une concertation du public du 24 octobre au 12 novembre 2023 : par un affichage en mairie et sur les panneaux communaux durant toute la période de concertation. Personne ne s'est présenté en mairie pour donner son avis.

**Compte tenu de ces éléments,
le conseil municipal, après en avoir délibéré par 12 voix Pour et 1 Abstention**

- Prend acte de la concertation du public,
- **Approuve** les 2 cartes jointes définissant les zones d'accélération des énergies renouvelable pour le solaire photovoltaïque, la méthanisation.
- **Autorise le Maire à signer** tous les documents et entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

27 – Point sur les travaux de voirie

1. **Rénovation du Groupe Scolaire** : Les élus ont à nouveau rencontré CAAZ Architecture pour le projet de rénovation du groupe scolaire. Lors de la première réunion CAAZ Architecture a proposé 3 projets, lors de la seconde, les élus réfléchissent sur les projets 2 et 3.
2. **Abri STK** : Pierre et Philippe ont fermé le stockage situé sur le parking jouxtant le local des services techniques et des pompiers. Ceci permet d'abriter le matériel stocké.
3. **Carrelage école** : Nous avons recontacté le carreleur qui avait fait les travaux de changement du carrelage dans les toilettes du bâtiment périscolaire pour lui demander d'intervenir à nouveau sur d'autres parties murales où le carrelage commence à se décoller. Il a rencontré Pierre la semaine dernière et est d'accord pour intervenir pendant les vacances scolaires d'été.
4. **Achat des parcelles Boinnard aux Combes** : Suite à la signature de l'acte de vente, les parcelles font désormais du patrimoine communal. Les travaux de mise en sécurité qui devaient être entrepris dès la signature de l'acte ont pris du retard, ils seront effectués plus tard dans la saison, dès que les équipes du Département seront disponibles.

28 – Point sur les dossiers d'urbanisme

Déclarations Préalables :

- DP07419824A0005 déposée pour l'installation d'une clôture et d'un portail motorisé. Accordée le 22.02.2024, délai d'affichage terminé.
- DP07419824A0006 déposée pour un projet :
 1. De remplacement d'huissierie, de porte d'entrée, de garage et des fenêtres de toit
 2. De rénovation du toit et des volets
 3. De l'agrandissement d'une fenêtre de toit et création d'une nouvelle fenêtre de toit. Accordé le 22.02.2024, délai d'affichage terminé.
- DP07419824A0007 déposée pour la création d'un tènement en béton, végétalisable, de type loffels. Accordée le 22.02.2024, délai d'affichage terminé
- DP07419824A0008 déposée pour la pose de 42 panneaux photovoltaïques. Accordée le 22.02.2024, délai d'affichage terminé.
- DP74019824A0009 déposée pour la pose de panneaux photovoltaïques. Accordée le 12.03.2024, fin d'affichage le 13/05.
- DP74019824A0010 déposée pour la réfection d'une toiture avec changement des tuiles. Accordée le 12.03.2024, fin d'affichage le 13/05.
- DP74019824A0011 déposée pour l'installation d'un générateur photovoltaïque. Accordé le 12.03.2024, fin d'affichage de 13/05.
- DP74019824A0012 déposée pour la création d'une terrasse en bois de plain-pied autour d'une piscine existante. En cours d'instruction
- DP74019824A0013 déposée pour un renforcement des berges au bord du Fier. En cours d'instruction

Permis de Construire :

PC07419821A0004T01 déposé pour transfert de permis-Bâtiment de 8 logements de type R+1+C. Accordé le 12.02.2024, fin d'affichage terminé.

PC07419824A0001 déposé pour création d'un hangar de stockage de matériel agricole et de fourrage. Refusé le 29.03.2024, fin de l'affichage le 3.06.2024.

Certificats d'urbanisme :

CUa07419824A0003 (d'information) 580 Voie Romaine. Demande du 19.01.2024 Terrain en zone non constructible AN

CUa074198A0005 (d'information) Voie Romaine. Demande du 09.02.2024 Terrain en zone constructible Ua au cœur du chef-lieu.

29 – Décisions prises par délégation

Décision N° 04-2024

Achat chez Amazon :

- Imprimante EPSON EcoTank pour 371.72€ TTC

Achat chez Chavanel

- Brosse de désherbage Herbionet de chez « RABAUD » pour 9 600.00€ TTC
- Reprise de notre balayeuse dans l'état pour 800€ (exonéré de TVA)

30 – Questions et informations diverses

Samedi 13 avril à 14h a eu lieu, Chemin de la liberté l'inauguration du monument élevé « Capitaine Anjot » en présence de Virgil le sculpteur, de représentants du 27^{ème} BCA et de la promotion de Saint-Cyr et de porte-drapeaux, d'administrés, de membres de la famille Anjot et d'élus. Cette cérémonie fut chargée en émotion, en souvenir et en fierté et honneur. Les hymnes et le chant des partisans retentirent avant le dépôt de gerbes. La cérémonie se termina autour du pot de l'amitié.

Prochains Conseils Municipaux :

- **AD16** à 20h

Prochaines Réunions et Commissions :

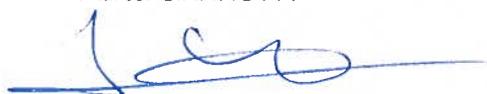
- Réunion avec Villaz en mairie de Nâves-Parmelan pour les ponts le 22/04 à 19h00
- Réunion PLUI le 16/04 à 19h en mairie
- Réunion PLUI avec Nadège Mignon le 30/04 à 18h en mairie
- Cérémonie du 8 mai à 11h30

Informations :

1. Les services administratif et technique seront fermés le vendredi 10 mai 2024.
2. Elections européennes le dimanche 9 juin 2024 de 8h à 18h

Séance levée à 21h30.

Le secrétaire de séance
Marcel GIANNOTTY



Le Maire
Christophe PONCET

